

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U1201 Fondements disciplinaires et didactiques en histoire			
Code	PERH1B21HIST	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Fabienne PEERS (fabienne.peers@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Thierry CUVELIER (thierry.cuvelier@helha.be) HELHa Loverval Luc BLANCHART (blanchartl@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise l'acquisition par l'étudiant(e) des fondements disciplinaires et didactiques nécessaires à l'enseignement de l'histoire dans le Tronc commun.

Elle porte sur l'identification des contenus à enseigner ainsi que sur la maîtrise des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

De cette manière, cette UE contribue au développement

1/ des capacités 3 a. du décret RFIE à savoir : « maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ; »

2/ des finalités art.5 §2 du décret RFIE visant l'acquisition par les futurs enseignants d'un « niveau de maîtrise des concepts et des compétences disciplinaires, didactiques et pédagogiques, chacun pour le niveau d'enseignement et les disciplines auxquels il se prépare, des compétences visées par les référentiels d'application dans le ou les niveaux d'enseignement concernés. Ils développent les capacités permettant de s'adapter à une évolution de ces référentiels.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche
- 3.2 Démontrer une maîtrise de la langue française écrite et orale pour enseigner et communiquer de manière approfondie dans la langue d'enseignement dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession

Acquis d'apprentissage visés

Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.

Au terme de l'UE, l'étudiant est à même :

- De comparer les enjeux et finalités de l'enseignement de l'histoire à travers le temps depuis la fin du XIXe s à nos jours.
- D'appliquer les bases de la démarche historique et sa transposition didactique sur des objets d'étude prévus dans le Tronc commun.
- De faire preuve de sa maîtrise des contenus disciplinaires prévus dans le Tronc commun pour le niveau secondaire.

De faire preuve de sa maîtrise du vocabulaire disciplinaire et didactique développé durant l'unité.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissage.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERH1B21HISTA Fondements didactiques en histoire 90 h / 6 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERH1B21HISTA Fondements didactiques en histoire 60

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Evaluation intégrée (une seule AA).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11

Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fondements disciplinaires et didactiques en histoire			
Code	13_PERH1B21HISTA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Luc BLANCHART (blanchartl@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise l'acquisition par l'étudiant(e) des fondements disciplinaires et didactiques nécessaires à l'enseignement de l'histoire de la 1ère à la 3e secondaire.

Elle porte sur l'identification des contenus à enseigner ainsi que sur la maîtrise des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

De cette manière, cette UE contribue au développement

1/ des capacités 3 a. du décret RFIE à savoir : « maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ; »

2/ des finalités art.5 §2 du décret RFIE visant l'acquisition par les futurs enseignants d'un « niveau de maîtrise des concepts et des compétences disciplinaires, didactiques et pédagogiques, chacun pour le niveau d'enseignement et les disciplines auxquels il se prépare, des compétences visées par les référentiels d'application dans le ou les niveaux d'enseignement concernés. Ils développent les capacités permettant de s'adapter à une évolution de ces référentiels.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant est à même :

- De comparer les enjeux et finalités de l'enseignement de l'histoire à travers le temps du XIXe s à nos jours.
- D'appliquer les bases de la démarche historique et sa transposition didactique sur des objets d'étude prévus dans le Tronc commun.
- De faire preuve de sa maîtrise des contenus disciplinaires prévus dans le Tronc commun pour le niveau secondaire.
- De faire preuve de sa maîtrise du vocabulaire disciplinaire et didactique développé durant l'unité.
- De démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage et des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Approche épistémologique de l'histoire et de son enseignement.

Présentation du référentiel et des programmes en cours.

Sur base de thèmes/contenus en lien avec les référentiels du tronc commun en FHGES, l'étudiant s'initie à la démarche historique au service des apprentissages visés.

Démarches d'apprentissage

La mise en place des savoirs, savoir-faire et compétences visés par les acquis d'apprentissage se fait sur la base d'activités individuelles ou collaboratives lors de périodes en présentiel ou en autonomie. Ces activités seront alternées avec des temps de structuration des connaissances ou de clarification des savoirs, savoir-faire et compétences visés. Les étudiants sont amenés lors de ces différents temps à prendre des notes afin de compléter les supports de cours mis à leur disposition.

Exposés magistraux - approche interactive - travaux de groupe - travail en autonomie - intervention possible de personnes ressources - selon les opportunités, visites culturelles et/ou de terrain (exposition, musée...).

Dispositifs d'aide à la réussite

Possibilité de poser des questions à chaque séance de cours et, à la demande de l'étudiant, des rencontres en vue d'une remédiation peuvent être organisées.

Retour commenté sur les travaux réalisés en cours de quadrimestre.

Une séance de questions-réponses sera organisée en fin de quadrimestre afin d'aider l'étudiant(e) à préparer l'examen.

La réussite passe également par une présence active aux cours.

Sources et références

Trois ouvrages de référence dont la lecture est imposée :

- Bloch, M., (1949, nouv. éd. 2023), Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien, SHS Éditions.
L'édition de 2002, chez Armand Colin, est à disposition sur le cours ConnectED;
- Dalongeville, A., Éthier, M.-A. et Lefrançois, D., (2022), Enseigner l'histoire. Enjeux et défis, Chronique sociale;
- Le Goff, J., (2014), Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?, Seuil.

Les programmes d'enseignements : Étude du Milieu, Formation historique, FHG et Référentiel FHGES du Pacte d'excellence.

Les ouvrages historiques et monographies disponibles à la bibliothèque de la HELHa en lien avec les matières abordées et les manuels scolaires destinés à l'enseignement de l'histoire tels que Racines du futur, Construire l'histoire, l'Atlas historique Hayt...(liste non exhaustive).

Les supports de cours (dossiers documentaires, synthèses, diaporamas, liens utiles ...) mis à la disposition de l'étudiant sur ConnectED.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

à la disposition des étudiant(e)s sur la plateforme ConnectED (diaporamas, articles scientifiques, notes diverses, références bibliographiques, vidéos, consignes...).

Pour autant, les notes de cours personnelles restent un support indispensable à l'apprentissage.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette UE porte sur les contenus abordés lors des cours en présentiel et des activités en autonomie.

L'évaluation comporte deux volets. D'une part, il est demandé aux étudiant(e)s de réaliser des travaux en cours de quadrimestre. D'autre part, un examen écrit en janvier sanctionne les savoirs, savoir-faire et compétences acquis au cours de cette unité.

En cas d'échec au Q1, l'étudiant(e) a la possibilité représenter l'examen et les travaux (dont la note est inférieure à 10/20) en juin (Q2) et/ou en août (Q3).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	40			Trv	40
Période d'évaluation	Exe	60			Exe	60

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

Pour les travaux à réaliser dans le cadre de cette UE, il est strictement interdit de recourir à des outils d'*intelligence artificielle* tels que ChatGPT.

Dans les travaux et examens, tout plagiat avéré sera sanctionné par la mention "Fraude/FR" et pourra faire l'objet d'une mention dans le dossier disciplinaire de l'étudiant(e).

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la personne responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).